



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 30 avril 2025

Ce 30 avril 2025, le procureur de la République du Mans a rendu publique l'enquête menée depuis plusieurs mois à l'encontre d'un ancien professeur civil au lycée du Prytanée national militaire de la Flèche, interpellé et placé en garde à vue ce mardi 29 avril 2025. Celui-ci a été présenté à un juge d'instruction en vue de sa mise en examen pour des chefs de viols et d'agressions sexuelles sur mineurs de plus de quinze ans par personne ayant autorité. Devant ces accusations d'une exceptionnelle gravité, le ministère des Armées assure toutes les victimes de son plein soutien, et coopère avec la justice en mettant tout en œuvre pour faire la lumière sur les faits.

À la suite d'une enquête menée par le parquet du procureur de la République du Mans, une information judiciaire a été ouverte concernant des faits de viols et d'agressions sexuelles sur des mineurs de plus de 15 ans par personne ayant autorité, qui auraient été commis par un professeur ayant enseigné au lycée du Prytanée national militaire de 1975 à 2012.

Dans ce dossier impliquant des mineurs au moment des faits, la protection et l'accompagnement des victimes sont la première priorité du ministère des Armées.

Celles-ci sont invitées à se signaler auprès de l'autorité judiciaire, des services de police ou de gendarmerie ou en contactant l'association France Victimes (Tel. 116 006), avec laquelle le ministère a souhaité mettre en place une convention de partenariat.

Le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de terre, a écrit ce jour un courrier aux anciens élèves du Prytanée pour inviter celles et ceux qui souhaiteraient s'exprimer à prendre la parole.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les armées est une priorité du ministre des Armées, Sébastien Lecornu. Aussi, à sa demande :

1. L'ensemble des archives du ministère utiles pour les besoins de l'enquête a été mis à la disposition des enquêteurs. Dans ce cadre, le ministre a notamment déclassifié d'initiative des informations datant des années 1990 ;
2. L'inspection générale des armées (IGA) de la gendarmerie a été saisie, à sa demande dans le cadre de l'enquête préliminaire, pour conduire une enquête administrative et déterminer les éventuelles responsabilités de l'encadrement ou du commandement de l'établissement. Cette enquête administrative est conduite en lien avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, le professeur mis en cause étant détaché du ministère de l'éducation nationale au moment des faits ;
3. Au-delà du Prytanée national militaire et en complément de ses récents travaux, l'inspection générale des armées a été saisie pour s'assurer du traitement passé des signalements de violences sexuelles et sexistes dans les autres lycées et écoles placés sous la tutelle du ministère des armées ;
4. Instruction formelle a été donnée aux services compétents du ministère d'accompagner au mieux les victimes et de contribuer activement à faire la lumière sur les faits rapportés, en étroite coopération avec la justice.

Le ministère des Armées assure les victimes de son total soutien et coopère pleinement avec la justice pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Contact médias :

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICoD

Centre médias du ministère des Armées
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15

